

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

10 décembre 2018 à 19h

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Bernard GENEVRIER Mairie, en séance ordinaire.

Etaient présents :

Roger GROSSIORD Jean-Pierre GROSGURIN Ian THOMPSON adjoints
Marie-Hélène GROSSIORD Franck DENIAUD Pierre ZIOSI Patrick LEVRIER

Excusée : Jeanine BLANC

Absent : Olivier JUREDIEU

Secrétaire de séance : Marie-Hélène GROSSIORD

Approbation du compte-rendu du 26 novembre 2018

| URBANISME 10 décembre 2018 | | | | |
|----------------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|----------|
| Numéro de dossier | Nom du demandeur | Nature du projet ou des travaux | Date de décision | Décision |
| PC 00121018B0005 | MAGNIER Luc | Réhabilitation d'une ancienne ferme | 7/12/18 | ACCORD |

CCPG : Avis de la commune sur l'évolution de la CCPG en Communauté d'Agglomération

Monsieur le maire explique que suite à sa délibération n°2018.00275 du 27 septembre 2018, le conseil communautaire a fait le constat que la CCPG exerce déjà les compétences fixées pour une communauté d'agglomération au sens des articles L.5211-41 et L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales et qu'elle peut donc se transformer en communauté d'agglomération sous réserve qu'elle remplisse les conditions de création, que ces conditions sont remplies, puisque l'unité urbaine formée par les Communes de Gex (11 949 hab) et Cessy (4 934 hab) permet de satisfaire aux conditions fixées par l'article L.5216-1 du Code général des collectivités territoriales.

L'ambition de cette évolution est, sans aucune autre conséquence sur l'organisation administrative de l'EPCI, d'affirmer la position de l'intercommunalité du Pays de Gex dans son environnement institutionnel ainsi que renforcer voire développer les coopérations existantes aux bénéfices de moyens d'intervention accrus.

Il donne ensuite lecture des statuts.

Le conseil à l'unanimité approuve l'évolution de la CCPG en Communauté d'Agglomération du Pays de Gex (CAPG) ainsi que la rédaction des statuts.

BOULANGERIE

Un échéancier pourrait être mis en place pour le paiement des loyers en retard, les services de la Trésorerie seront contactés à ce sujet.

Les travaux, suite à l'incendie du four, sont terminés.

FINANCES

Accord du conseil pour ajustement crédits Fonctionnement /Investissement

Régime indemnitaire – mise en place des astreintes pour l'agent technique

Investissement : délibération vote dépenses avant le BP 2019 dans la limite du quart des inscriptions 2018

ELECTIONS

Commission de contrôle listes électorales

Les commissions administratives vont être supprimées et la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation va être transférée aux maires au 01/01/19. De nouvelles commissions de contrôle vont être créées chargées d'exécuter un contrôle à postériori des décisions de refus d'inscription ou de radiation, en cas de recours administratif et également de contrôler la régularité de la liste électorale ; la commission de contrôle instituée par arrêté préfectoral devra être composée de 3 personnes : un conseiller municipal désigné par le Préfet sur proposition du Maire, un délégué de l'administration désigné par le Préfet, sur proposition du Maire, un délégué du Tribunal de Grande Instance désigné par ordonnance du Préfet du TI, sur proposition du Maire. Le conseiller municipal doit être pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, étant précisé que le Maire ou ses adjoints ne peuvent siéger. Deux noms doivent être proposés.

Conseillers municipaux : Pierre ZIOSI et Franck DENIAUD

Alain BUSSOD : Délégué de l'administration

Frédéric PARMENTIER : Délégué du Tribunal de Grande Instance

Le Maire et les adjoints ne peuvent faire partie de cette commission

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

4 décembre : échange entre les services technique et compétences opérationnelles (J-P Grosгурin/Hervé)

4 décembre rencontre Concordia (Mme Albert) Chalet Louis Marchand et la Commune (Bernard Genevrier)

5 décembre à Peron SIEA (Bernard Genevrier)

12 décembre Prévessin Réunion Publique sur l'Europe

11 décembre Lélex : Réserve Naturelle compte-rendu de l'enquête « J'aime ma réserve et vous ? »

Patinoire : Elle sera mise en place du 13 décembre 2018 au 7 janvier 2019. Du 15 décembre au 21 décembre 2018 elle sera réservée aux écoles de Mijoux Lélex Chézery.

Pots d'accueil : Ils seront pris en charge par l'office de tourisme.

La séance est levée à 20h